

L'Autorité de la concurrence autorise la naissance d'un bancassureur public en France

Publié le 30 décembre 2019

Par une décision rendue le 30 décembre 2019, l'Autorité de la concurrence a autorisé d'une part, la Banque Postale à prendre le contrôle de CNP Assurances et d'autre part, la Caisse des dépôts et consignations à détenir désormais, seule, le contrôle du groupe La Poste. Ces autorisations ont été accordées sans condition particulière.

Ces deux opérations, qui ont lieu simultanément, résultent de la réorganisation de la détention du capital du groupe La Poste et de CNP Assurances afin de créer, à l'initiative du Gouvernement, un pôle de bancassurance public.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 30 décembre 2019

[Lire le communiqué](#)